
1 Introduction

2 Analyse des dangers : staa_selective_supplement_mtr_clp1_fr

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Streptomycin sulfate

2.5.2 Cycloheximide

2.5.3 Thallium(I) acetate

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte

EmillA – Analyse des dangers du produit
staa_selective_supplement_mtr_clp1_fr

Company

Oxoid Ltd

Date

2026-07-06

Version

Rev0

Auteur

Emilia 0.7.1



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **staa_selective_supplement_mtr_clp1_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers :

staa_selective_supplement_mtr_clp1_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **staa_selective_supplement_mtr_clp1_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Oxoid Ltd
État physique	solide
Forme	granulés (granules)
pH	Non disponible
Usage	Utilisation recommandée: substances chimiques de laboratoire.
Date FDS	2021-12-10

La FDS date du 2021-12-10. Elle a donc 4 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Cycloheximide devrait être classée H360D*** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Thallium(I) acetate devrait être classée H373** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Toxicité aiguë Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H300** Fatal if swallowed
- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **H331** Toxique par inhalation.
- **H341** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P201** Se procurer les instructions avant utilisation.
- **P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P301+P310** EN CAS D'INGESTION:
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P304+P340** EN CAS D'INHALATION:
- **P311** EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- **P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Transport :

- ADR : Classe 6.1
- RID : -

- ADN : -
- IMDG : Classe 6.1
- IATA : Classe 6.1
- UN : 2811

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

eyes : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Streptomycin sulfate

Identification

- N° CAS : 3810-74-0
- N° EINECS : 223-286-0

Concentration :from 83.0 to 100.0

Dangers :

- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Cycloheximide

Identification

- N° CAS : 66-81-9
- N° EINECS : 200-636-0

Concentration :from 8.0 to 35.0

Dangers :

- **H300** Fatal if swallowed.
- **H341** Susceptible d’induire des anomalies génétiques.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **H360D***** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Thallium(I) acetate

Identification

- N° CAS : 563-68-8
- N° EINECS : 209-257-5

Concentration :from 8.0 to 35.0

Dangers :

- **H300** Fatal if swallowed.
- **H330** Fatal if inhaled.
- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **H373**** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants jetables (type: «jetables ») • Matériau : non précisé dans le texte, mais il est indiqué de se référer aux exigences minimales de la norme EN 374. • Épaisseur: non précisée. • Temps de pénétration / perméabilité: non précisé, mais il est demandé de vérifier les instructions du fournisseur concernant la perméabilité et le temps de pénétration.
Yeux	Lunettes de sécurité à écrans latéraux ou lunettes étanches. Norme européenne–EN 166
Peau	Gants jetables (type: «jetables ») • Matériau : non précisé dans le texte, mais il est indiqué de se référer aux exigences minimales de la norme EN 374. • Épaisseur: non précisée. • Temps de pénétration / perméabilité: non précisé, mais il est demandé de vérifier les instructions du fournisseur concernant la perméabilité et le temps de pénétration.
Système respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser des respirateurs homologués correspondants. • Pour la protection respiratoire à grande échelle / utilisation,

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

porter un appareil respiratoire d'urgence.

- À petite échelle / utilisation en laboratoire, utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN149:2001.
- Il est conseillé de réaliser un test d'adéquation du masque lorsqu'un appareil respiratoire est utilisé.

Corps

Protection de la peau et du corps : bottes, tablier, gants imperméables.

Il est recommandé de porter des vêtements imperméables pour éviter la contamination cutanée.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Mesures d'hygiène: ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C. Éviter la formation de poussières et protéger le produit de l'humidité. Éviter les bases (matières incompatibles).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation recommandée: substances chimiques de laboratoire.